



« L'éducation à la vie sexuelle et affective à l'école est une nécessité de santé publique »

Dans une tribune au « Monde », deux militantes de partis de droite engagent les opposants aux cours d'éducation sexuelle à l'école à « bien mesurer la portée de leur refus », qu'elles jugent « irresponsable ».

Tribune. Le hashtag #WhyIdidntReport (« pourquoi je n'ai pas porté plainte ») est venu ces derniers jours rappeler encore une fois tous les obstacles à la libération de la parole pour une victime d'agression sexuelle ou de viol, particulièrement si celle-ci est jeune.

En parler, simplement, peut-être insurmontable : à 5 ans, à 8 ans, on n'a pas les mots, on se sent confusément en faute. Et parfois même, encore, adulte. L'amnésie traumatique, cette paralysie de la mémoire, a d'ailleurs été prise en compte dans la loi du 3 août 2018, renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, en portant le délai de prescription pour les viols sur mineur à trente ans à partir de la majorité.

C'est pourquoi dispenser des cours d'éducation sexuelle et affective à l'école nous semble relever d'une évidente nécessité. Si nous éprouvons aujourd'hui le besoin de le dire, c'est parce que nous sommes convaincues que la protection de nos enfants et la lutte contre les violences sexuelles passent par une éducation au respect de son propre corps, du corps de l'autre, et par l'appropriation de l'idée de consentement. C'est aussi parce que nous avons été nous-mêmes, enfants, des victimes, que nous prenons aujourd'hui la parole.

Dans l'environnement familial

En effet, la majorité des victimes de violence sexuelle est mineure. Dans l'écrasante majorité des cas, ces violences sont commises dans l'environnement familial. L'école étant l'espace de socialisation privilégié d'un enfant avant sa majorité, c'est aussi celui de l'expression des difficultés et des souffrances, quand la possibilité en est ouverte.

Pour être efficace, pour offrir aux enfants victimes cette possibilité, la lutte contre les violences sexuelles doit donc se faire au sein de l'école : expliquer la notion de consentement, de respect de l'autre, définir ce qui relève du respect de l'intégrité physique et a contrario de tout ce qui peut être considéré comme une atteinte à cette intégrité, inviter à la libération de la parole, donner les mots, faire de l'école un sanctuaire pour les victimes de violences sexuelles, voilà qui constituerait un soulagement pour nous, femmes et mères, et une vraie source d'espoir.

Faire de l'école un sanctuaire pour les victimes de violences sexuelles, voilà qui constituerait un soulagement pour nous, femmes et mères, et une vraie source d'espoir

Nous allons bientôt passer, en octobre, la triste date anniversaire du début de l'affaire Weinstein, dont l'écho s'est traduit par un cri de colère des victimes de violences sexuelles sans précédent dans l'histoire. Enfin, le monde, les pouvoirs publics, nos collègues de travail, nos voisins et nos familles ont réalisé combien nous étions nombreuses et combien nous étions prêtes à nous mobiliser pour dire stop.

Nous avons suivi avec beaucoup d'attention l'adoption de la loi renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes. Nous avons soutenu les recommandations du rapport d'information sur le viol présenté par les députées Sophie Auconie et Marie-Pierre Rixain, dont l'une d'elles était de rendre effective l'obligation prévue par la loi depuis 2001 de dispenser des cours d'éducation sexuelle et affective à l'école.

Plus de 120 000 filles et plus de 30 000 garçons

Cette obligation est d'autant plus urgente à mettre en œuvre que l'enquête menée par le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes a fait apparaître qu'un quart des écoles sondées déclaraient n'avoir mis en place aucune action en matière d'éducation à la sexualité. Pire, lorsque ces cours étaient dispensés, les questions de violences sexistes ou sexuelles n'étaient que

très peu, voire pas du tout abordées.

L'éducation nationale n'a évidemment pas vocation à se substituer aux parents dans l'éducation au sens de la transmission des valeurs, mais vouloir exclure l'éducation sexuelle de son champ d'intervention relève d'une irresponsabilité proprement insoutenable, au vu des chiffres, dramatiques et constants : en effet, plus de 120 000 filles et plus de 30 000 garçons de moins de 18 ans seraient victimes de viol ou d'une tentative de viol chaque année (source : enquête Ipsos pour l'association Mémoire traumatique et victimologie réalisée en 2015, voir lien

PDF), soit plus de 150 000 victimes par an, avec les conséquences psychologiques qui y sont liées.

Depuis 2001, date à laquelle les cours d'éducation sexuelle devaient être mis en œuvre, ce sont donc des dizaines de milliers d'enfants qui ont été victimes. Le tabac tue environ 70 000 personnes tous les ans. En moyenne 3 500 personnes meurent chaque année d'un accident de la route. Lutter contre les violences sexuelles est un impératif de santé publique, au même titre que la lutte contre tabagisme ou la sécurité routière. Quel parent ne souhaite pas protéger son enfant ?

Nous engageons donc les opposants à la mise en place de ces cours d'éducation sexuelle et affective à bien mesurer la portée de leur refus, et ses conséquences pour ces milliers d'enfants. Surtout, nous appelons toutes celles et ceux qui soutiennent la généralisation de ces cours à se mobiliser fortement, car il s'agit d'une traduction très concrète de #MeToo et de #WhydidntReport, et d'une des meilleures garanties de l'avancée de l'égalité hommes-femmes. Pour que ces appels ne restent pas vains, nous devons poursuivre ce combat, qui démarre à l'école.